



Carcassonne, le 15 juin 2020.

Le Maire

à

Monsieur Patrick DANESIN
Président du Club
Les ARCHERS DE LA CITE
10 Avenue du Général SARRAIL
11000 CARCASSONNE

Ref : GL/FM/DP

Monsieur,

Vous m'avez sollicité pour une reprise de l'activité de la salle des Archers.

J'ai le plaisir de vous autoriser à reprendre cette activité sportive dans la mesure où vous vous engagez à faire respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la propagation du COVID 19 (décret n°2020-663 du 31 mai 2020 article 1 à 3) : respect des gestes barrières, de la distanciation sociale conformément au protocole de dé-confinement adopté au sein de la Fédération Française de Tir à l'Arc :

- Limiter le nombre de participants à 10 personnes par stand (tireurs et encadrement compris),
- Les archers doivent rester éloignés les uns des autres d'au moins 2m,
- Un Système permettant la réservation de créneaux au plus tard la veille,
- ...

En espérant avoir répondu favorablement à votre demande, Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Gérard LARRAT

**PÔLE QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ
DIRECTION DES SPORTS**

Tél: 04.68.77.73.56

FAX: 04.68.77.73.50